



Commission de Surveillance  
du Secteur Financier

# Instructions CSSF sur le reporting GFI

PRÉCISIONS SUR LA FAÇON DE  
REmplir LE TEMPLATE (G2.1)

## Instructions CSSF sur le reporting GFI

Les GFIs sont invités à télécharger et utiliser le template Excel en vue de transmettre leur reporting trimestriel et annuel.

Les informations sont à renseigner directement dans les champs pertinents du template. Le format du tableau Excel étant prédéfini, il ne peut être modifié, ni des colonnes ou champs ajoutés ou supprimés.

Les GFIs sont invités à utiliser les tableaux comptables ci-dessous compte tenu de leurs spécificités : ceux ne détenant aucune succursale sont priés de transmettre la version « L » (siège social) et ceux détenant des succursales les versions comptables « L » (siège social), « N » (siège social et succursales) et « S » (succursale, un tableau par succursale).

Les succursales luxembourgeoises de sociétés de gestion de l'UE sont priées d'utiliser la version « L » du tableau.

Pour la transmission du reporting trimestriel, la version définitive est « N », la version définitive « D » est destinée au reporting annuel.

Les données relatives à l'identification du GFIs (nom de la société et numéro d'identification, à saisir sans le code « A ») et de ses succursales à l'étranger, le nom du responsable ainsi que la période de reporting visée, ne doivent être indiqués qu'une seule fois dans le template Excel utilisé pour le reporting trimestriel/annuel (Informations générales). Ces données sont automatiquement copiées dans les autres tableaux du fichier concerné.

Afin d'éviter toute erreur de saisie dans le tableau « Informations générales », le template utilise des menus déroulants dans les rubriques suivantes : Période, Devise, Version comptable et Version définitive. La période du reporting doit être indiquée au format JJ / MM / AA.

Le reporting trimestriel comprend : la situation financière (tableau SG 1A), le compte de profits et pertes (tableau SG 1B), le tableau relatif à la gestion des OPC (tableau SG 1C), le tableau relatif aux autres activités (tableau SG 2) et les effectifs du personnel (tableau SG Personnel).

Les GFIs sont priés de remplir chaque tableau spécifique par rapport aux différentes activités couvertes par leur agrément.

Les numéros d'identification des sociétés de gestion, de leurs succursales à l'étranger et des succursales luxembourgeoises de sociétés de gestion de l'UE sont publiés sur le site Internet de la CSSF.



**Commission de Surveillance du Secteur Financier**  
283, route d'Arlon  
L-2991 Luxembourg (+352) 26 25 1-1  
[direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)  
[www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)